

**BULLETIN D'INSCRIPTION - WEBINAIRE**  
**LES NOUVEAUX CHALLENGES EN PROTECTION INCENDIE :**  
**LES PARKINGS ET LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**  
**06/05/2022 – 9H À 12H**



**QUI SOMMES-NOUS ?**

ANPI asbl, issue des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.



**LES NOUVEAUX CHALLENGES EN PROTECTION INCENDIE :**  
**LES PARKINGS ET LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Confirmez votre participation avant 12h la veille de l'événement :

- via notre site <https://www.anpi.be/fr/evenements>
  - par email à [imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be)
- Pour une commande en ligne avec réduction, demandez votre code de réduction à [imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be).

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Société : .....  
Adresse postale : .....  
Téléphone : ..... GSM : .....  
E-mail : .....  
Adresse de facturation : .....  
E-mail de facturation : ..... Réf n°/PO.....  
TVA : BE.....

s'inscrit au **webinaire du 06/05/2022 (09h-12h)** et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription. Prix de base : 130€ HTVA

<b>ANPI ASBL</b> Granbonpré 1 Parc scientifique Fleming 1348 Louvain-la-Neuve Belgique	IBAN: BE11 0014 9325 1948 Communication : WEBINAIRE PARKINGS... 06/05/2022 + Nom et prénom Montant : € 157,30 TVAC
--	--

Une confirmation d'inscription ainsi que la facture vous seront adressées par e-mail.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 15% en tant qu'abonné « Expert » (€ 133,71 TVAC)
- 50% en tant que membre d'une zone de secours ou de police (€ 78,65 TVAC)
- 10% en tant que Membre de ANPI asbl (€ 141,57 TVAC)
- 10% en tant qu'étudiant (€ 141,57 TVAC)

Date : ..... Signature: .....

Conditions d'annulation : pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par e-mail ([imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be)) au plus tard 4 jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, ANPI se réserve le droit de facturer €50 de frais de gestion, excepté sur remise d'un certificat médical (envoyé à [imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be) au plus tard le jour de l'événement).

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur [www.anpi.be](http://www.anpi.be). Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer « Unsubscribe » à [imc@anpi.be](mailto:imc@anpi.be).